

L'ajournement

l'on n'ait même pas énoncé une stratégie globale du programme Action positive pour toute la province du Manitoba.

Toutefois, ma principale préoccupation ce soir est que ce projet d'extension des services de main-d'œuvre risque, au pire, de disparaître totalement, et au mieux, de faire face à des mois de bureaucratie, de catégorisation, d'évaluations, d'analyses, de rapports, et à d'innombrables luttes contre des représentants du ministère qui ne comprennent pas le besoin des services d'emploi pour les femmes et encore moins la nécessité d'une action positive.

Ce projet manitobain est un microcosme de tout le programme d'extension des services de main-d'œuvre, qui, depuis sa création en 1974, a eu une existence très difficile et tumultueuse dont les gouvernements libéraux, passés et actuel, sont les seuls responsables. Je vais énumérer quelques-uns de ses problèmes:

1. En 1978, on a déclaré que les femmes et les jeunes n'étaient plus considérés comme prioritaires ou comme des clients spéciaux des CEC ou du programme d'extension des services. C'était le début des réductions, le nombre de projets passant de 22 à 10. Cela a eu lieu bien que tous les programmes spéciaux des CEC qui s'adressaient aux femmes, notamment les services d'extension aient eu énormément de potentiel.

2. Les collaborateurs des services d'extension ont perdu énormément de temps à lutter contre les compressions budgétaires et à demander l'allocation de crédits supplémentaires. Depuis 1978, le parti néo-démocrate s'est fait l'avocat de nombreux programmes des services d'extension et a soulevé des questions à la Chambre au sujet du programme AWARE en C-B, Women in Society Today en Saskatchewan; Womanpower à London; Times Change à Toronto; le centre d'orientation professionnelle pour les femmes à Ottawa et aujourd'hui au sujet du programme d'Action positive des services d'extension de Winnipeg.

3. Les projets organisés dans le cadre des services d'extension sont pris, à tort, pour des services d'agences de placement et sont donc uniquement évalués de manière quantitative. Tout en ayant déjà un taux de placement beaucoup plus élevé que les Centres d'Emploi Canada, les projets d'extension ont aussi un objectif beaucoup plus large. Ils se spécialisent dans les entrevues-conseil, dans la prestation de services d'orientation et dans les cours de formation permettant de s'affirmer; ils cherchent à changer les attitudes et les méthodes d'embauche des employeurs et ils aident les femmes en leur offrant des services de soutien ainsi que des services de renseignements sur les cours et les débouchés professionnels.

4. Les Programmes d'extension des services de Main-d'œuvre Canada sont souvent révisés secrètement par des fonctionnaires de la CEC qui ont très peu de contact avec les responsables des projets, qui ne connaissent pas très bien les besoins particuliers des femmes, qui évaluent les projets principalement selon une formule coût-rendement et qui de façon erronée comparent les services de ces programmes à ceux de la CEC.

● (2215)

Je doute fort qu'en dépit de la promesse qu'il vient de réitérer, le ministre affecte les crédits aux Programmes d'extension de services de main-d'œuvre Canada mais je ne demande qu'à me tromper. Par conséquent, j'aimerais qu'il réponde aux questions suivantes. Premièrement, des 12 projets de Programmes d'extension des services de Main-d'œuvre Canada pour lesquels le gouvernement libéral a réduit les subventions, combien de responsables ont présenté une nouvelle demande et combien de programmes seront remis en application? Deuxièmement, quelle partie des 9,7 millions de dollars que le ministre dit avoir attribués à ces programmes sera affectée à des projets pour les femmes? Troisièmement, les fonds accordés pour des Programmes d'action positive d'extension des services de Main-d'œuvre Canada à Winnipeg continueront-ils d'être versés? Quatrièmement, quels critères seront appliqués dans l'évaluation des programmes nouveaux et actuels? Cinquièmement, est-ce que tous les collaborateurs du ministre savent qu'il a l'intention de renouveler la formule de financement des Programmes d'extension des services de

Main-d'œuvre Canada et qu'il s'est engagé à fournir des services spéciaux de création d'emploi pour les femmes?

J'espère que le gouvernement non seulement tiendra ses promesses, mais qu'il s'efforcera d'améliorer ce service nécessaire. Tout au moins, devrait-il y avoir un Programme d'extension des services de Main-d'œuvre Canada dans chaque district d'emploi du pays. Ces programmes sont essentiels pour l'élaboration d'une stratégie de l'emploi pour les femmes et constituent la clé de voûte des barrières économiques et sociologiques que doivent franchir les femmes lorsqu'elles cherchent à obtenir un emploi décent et valorisant.

[Français]

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le président, en 1977-1978, il y avait 22 projets Extension catégorisés comme étant des projets à l'intention des femmes. De ce nombre, seuls 17 en réalité fournissaient exclusivement des services aux femmes. Pour rendre exactement compte de la situation, on a donc restructuré cinq projets pour les axer vers des groupes cibles plus appropriés, en l'occurrence les personnes presque toujours en chômage, les détenus et anciens détenus, les collectivités isolées. Je signale que sur les cinq projets, quatre se poursuivent.

Il existe à l'heure actuelle 14 projets Extension qui offrent des services de main-d'œuvre exclusivement ou principalement aux femmes et appartiennent donc à la catégorie des projets à l'intention des femmes.

De plus, nous étudions présentement un autre projet à l'intention des femmes de Truro en Nouvelle-Écosse, ce qui porterait le total des projets de la catégorie à 15. Le député demande si ces projets se poursuivront. La réponse est oui, jusqu'à ce que les centres d'emploi du Canada, dans chacune des collectivités où se déroule actuellement un projet Extension à l'intention des femmes, aient les moyens de fournir efficacement les services nécessaires. C'est un des objectifs fondamentaux du programme Extension: l'intégration de l'expérience et des compétences acquises et, un jour, la prise en charge par le CEC local des services dispensés. Ainsi, on s'assure de tirer le meilleur parti possible des sommes même les plus modestes.

La prolongation des projets Extension suppose donc que la nécessité de dispenser les services en cause se fait toujours sentir, que les objectifs visés continuent à être atteints et les obligations contractuelles respectées, et que le Parlement continue à autoriser les crédits voulus. Je parlais du rapport fondamental qui existe entre le programme Extension et les CEC. Je crois devoir préciser que les projets Extension à l'intention des femmes ne sont pas les seuls moyens dont dispose la Commission pour fournir des services d'emploi aux femmes. Et d'ailleurs, puisque 38 p. 100 des conseillers en main-d'œuvre dans les CEC sont des femmes, il n'y a pas lieu de croire que les . . .

Mlle Jewett: Ce n'est pas la même chose!

M. Bockstael: . . . il n'y a pas lieu de croire que les femmes qui préfèrent s'adresser à une conseillère ne le puissent pas. En outre, plus de 42 p. 100 de la clientèle du programme Extension sont des femmes, car les femmes qui ne peuvent avoir recours à leur CEC d'une manière efficace peuvent tout autant que les hommes se prévaloir des services d'un projet Extension.

M. l'Orateur adjoint: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée avoir été adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain à 2 heures de l'après-midi.